

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2017

Présents : MM. Michel FLORIMOND, Patrice PLACE, Roger BUTIN, Alain ROSSIGNOL, Sébastien PRAS, Sébastien GONIN Mmes Brigitte CHIAB, Lorraine ROUX

Absents excusés : MM. Christian DA SILVA, Marc JACQUET

Secrétaire de séance : Mme Lorraine ROUX

Convocation du 7 octobre 2017

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu du conseil municipal du 8 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Amortissement de la participation financière aux travaux du vestiaire du stade de football des Salles**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-01-04 du 30 janvier 2015 par laquelle le conseil municipal approuvait la participation financière de la commune de Chausseterre aux frais de réfection du vestiaire du stade de football de Les Salles.

Les travaux étant terminés, la participation fixée à 25 000 euros vient d'être versée à la Commune de Les Salles.

Comptablement, cette opération doit être amortie et la durée de cet amortissement doit être fixée par le conseil municipal.

DELIBERATION N° 20171013-01 *Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ***FIXE à 15 ans la durée d'amortissement de la participation financière de la Commune de Chausseterre aux frais de réfection des vestiaires du stade de football de Les Salles.***

➤ **Adressage : approbation des dénominations des voies**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt qu'il y a à établir un plan d'adressage de la commune.

En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons facilite le repérage, l'accès des secours, la gestion des livraisons en tous genres, le travail des préposés de La Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS.

En particulier, il explique que cet adressage est un pré requis obligatoire pour le raccordement prochain des foyers au réseau fibre optique très haut débit en cours de déploiement.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales.

Dans un premier temps, un groupe de travail a constitué la liste des voies communales et proposé leur dénomination. La municipalité a souhaité associer à ce projet les habitants par l'organisation d'une réunion publique. Sur la base de ces éléments, les plans ci joints ont été définis.

Le conseil municipal est par conséquent appelé à se prononcer sur ces dénominations et sur le système de numérotation des immeubles.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il est proposé que le numérotage soit de type métrique. Les plaques de rue ainsi que les numéros des bâtiments seront fournis progressivement selon un ordre à définir et les possibilités du budget communal.

DELIBERATION N° 20171013-02 *Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

- ***APPROUVE la mise en place d'une procédure d'adressage telle que présentée ;***
- ***APPROUVE les dénominations des voies communales telles que détaillées sur la liste et les plans ci joints ;***
- ***APPROUVE le système de numérotation métrique pour identifier chaque point d'adressage ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de procéder progressivement à la numérotation des immeubles et l'autorise à signer tous les documents administratifs permettant l'application de la présente décision.***

➤ **Lotissement communal**

La demande de permis d'aménager a été redéposée le 11 octobre 2017.

➤ **Travaux de voirie : location d'un tractopelle**

Patrice PLACE présente un devis de l'entreprise de location CDL d'un montant de 1363.13 € TTC.

Un autre devis a été demandé à l'entreprise BEAUDOUX de Chabreloche.

La commission voirie est chargée de recenser les chemins concernés.

➤ Informations et questions diverses

- Contrôle des hydrants par le SDIS : Le SDIS a fait la vérification annuelle des hydrants. A noter que cette année, nous n'avons pas été prévenus de leur passage.

- Bibliothèque : la convention avec le Département doit être renouvelée. Un rendez-vous est prévu le 6 novembre avec les correspondants de la Médiathèque Départementale afin de dresser un bilan des 3 années de fonctionnement écoulées et de nous présenter les nouvelles modalités de la convention.

- Travaux mairie : suite à l'accord de subvention, les travaux vont pouvoir débiter.

- CCAS : Comme chaque année, il y a lieu de préparer la distribution des colis et organisation du repas pour les Anciens. Cette année le repas aura lieu le 26 novembre.

Les budgets des années précédentes sont détaillés.

Une discussion s'engage sur la nécessité ou non d'offrir un colis aux personnes de moins de 70 ans qui ne vont pas au repas. Proposition non retenue.

Le prix du colis peut être réduit : Brigitte CHIAB, en charge des commandes, veille à réduire le coût de revient du colis.

Après discussion, il est décidé par 5 voix « pour » et 3 voix « contre » qu'à compter de 2018, l'âge minimum pour avoir accès au colis ou au repas sera repoussé d'un an jusqu'à atteindre l'âge minimum de 70 ans.

- Maison Georges :

L'appartement locatif situé dans le Bourg au 1er étage de la « Maison Georges » étant libre depuis plusieurs mois, il y a lieu de décider si le loyer de 300.00 € doit être maintenu ou non.

Afin d'attirer de potentiels locataires et considérant l'état actuel du logement, il est proposé de baisser le loyer mensuel à 250.00 € hors charges.

DELIBERATION N° 20171013-03 Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ***FIXE le loyer mensuel de l'appartement du 1er étage de la « Maison Georges » à 250.00 € hors charges ;***
- ***RAPPELLE que les frais de chauffage seront refacturés au locataire après relève du compteur lors de chaque livraison de fuel ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette décision.***

- THD 42 :

A l'initiative du SIEL, un technicien chargé de l'assistance aux usagers assurera 2 permanences en mairie le 2 et le 9 novembre prochain. Il s'agit d'un service d'accompagnement et de suivi des usagers dans leurs démarches de demande de raccordement au réseau Très Haut Débit THD42.

Lorraine ROUX rappelle que les usagers doivent d'abord vérifier que le passage de la fibre est réalisable entre le domaine public et leur maison avant de prendre leur rendez-vous pour leur raccordement.

- Raphael BUTIN sollicite le conseil municipal pour l'acquisition d'un souffleur. OK à l'unanimité.

Cet achat pourrait être mutualisé avec St Romain d'Urfé. Le Maire prendra contact avec Maryvonne GEORGES.

- Intercommunalité : Statu Quo en 2018.

Le 1^{er} étage de l'ancienne Trésorerie accueillera prochainement les services de la CCPU.

Lorraine ROUX dresse un compte rendu de la commission « Ordures Ménagères » qui a eu lieu le 10 octobre : une étude d'amélioration du système de traitement des déchets est en cours. Plusieurs pistes sont évoquées : la suppression des conteneurs collectifs et l'achat de conteneurs individuels.

Une discussion s'engage sur le tri au cimetière : la commune de Saint Marcel d'Urfé a mis en place des bacs de tri dédiés au cimetière. A étudier.

- De nouvelles réparations ont été effectuées sur la tailleuse.

- Patrice PLACE informe le conseil municipal d'un chantier d'exploitation forestière vers le Bois St Pierre.

- La réception des travaux de voirie 2017 aura lieu le 16/10. Patrice PLACE sera présent.

- Salle des fêtes : Un gros nettoyage sera effectué pendant les vacances de la Toussaint.

Roger BUTIN et Sébastien GONIN signalent que des travaux d'isolation sont nécessaires au-dessus de la scène.

- Patrice PLACE propose de planter des arbres le long du parking côté terrain de foot.

- Bulletin Municipal : Lorraine ROUX explique au conseil municipal que la mise en page du bulletin municipal représente un travail considérable et que suite au départ de Christian DA SILVA et malgré l'aide de Michel GIRIN, il est difficile d'assurer la cadence d'un bulletin trimestriel. De ce fait, l'équipe du Chauss'terroir a décidé de modifier le contenu des bulletins de mars et octobre qui seront dorénavant plus courts.

- Dates à retenir :

- * 22 octobre : remise des prix des maisons fleuries
- * 25 octobre : projection cinéma pour les enfants à la mairie organisée par la bibliothèque
- * 4 novembre : soirée vidéo/photos des 70 ans de la commune à la salle des fêtes
- * 11 novembre : cérémonie au monument aux morts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion fixée le 17 novembre 2017.

Ont signé les membres présents,